



## Condamnation à payer

Par **Tante Martine**, le **10/10/2019** à **09:36**

Bonjour,

J'ai une audience au tribunal mercredi 16/10 contre un syndicat de copropriétaire représenté par son syndic (pour tenter de récupérer une somme de 3540€ que j'estime indument payée). Leur avocate propose à "titre reconventionnel" de me condamner à 1000€ à "titre de dommages-intérêts", au paiement de 3500€ sur le "fondement des dispositions de l'art 700 du code de procédure Civile", me condamne "de même aux entiers dépens" (soit les frais de procès dont je ne connais pas le montant à priori?).

Mon avocate -qui est une amie et m'aide dans ce procès- me dit qu'il est très rare que l'on soit condamné ainsi à payer et me conseille plutôt de ne pas renoncer. Je dois dire que je suis tout de même assez inquiète, si jamais je perds (si j'ai bien compris il s'agira de 4 500€ minimum?)!

Pouvez-vous me donner votre avis? Merci de votre aide, j'en ai besoin pour me décider à "y aller ou pas" ...